### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimè le 10/08/2022 Page n. 1 / 19

Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

### Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: WTVE500020

Dénomination CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

 Utilisations Identifiées
 Industrielles
 Professionnelles
 Consommateurs

 Produit de peinture

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale ICRO COATINGS S.p.A.

Adresse Via Bedeschi, 25

Localité et Etat 24040 Chignolo D'Isola (BG)

Italia

Tél. +39 035 999711 Fax +39 035 999712

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de

sécurité. gianluca.cerina@icro.it

Fournisseurs: ICRO COATINGS S.p.A. con Socio Unico - Via Bedeschi 25 - 24040 Chignolo d'Isola

(BG) - Italie

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP). Néanmoins, contenant des substances dangereuses à une concentration telle qu'elle doit être déclarée à la section 3, le produit nécessite une fiche des données de sécurité contenant des informations appropriées, conformément au Règlement (UE) 2020/878.

Classification e indication de danger:

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:

Mentions d'avertissement:

Mentions de danger:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient: MELANGE DE 5-CHLORE-2-METHYL-3(2H)- ISOTIAZOLONE ET 2-METHYL-3(2H)-ISOTIA

ZOLONE

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence: --

Produit non destiné aux usages prévus par la Directive 2004/42/CE.

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

.../>>

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimè le 10/08/2022 Page n. 2 / 19 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.

### RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification x = Conc. % Classification (CE) 1272/2008 (CLP)

2-BUTOXYETHANOL

CAS 111-76-2 1 ≤ x < 5 Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315

CE 203-905-0 LD50 Oral: 1200 mg/kg, STA Inhalation vapeurs: 11 mg/l INDEX 603-014-00-0

 Règ. REACH
 01-2119475108-XXXX

 DIPROPYLENE GLYCOL BUTOXY ETHER

 CAS
 29911-28-2
 1 ≤ x < 5</td>

CE 249-951-5

INDEX

Règ. REACH 01-2119451543-42-XXXX DIPROPYLENE GLYCOLE, ETHER

CAS 34590-94-8 1 ≤ x < 5 Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des

dispositions communautaires.

CE 252-104-2

INDEX

Règ. REACH 01-2119450011-XXXX SILICATE HYDRATE AMORPHE

CAS 7631-86-9  $0.5 \le x < 1$ 

CE 231-545-4

INDEX

Règ. REACH 01-2119379499-XXXX BUTOXYTRIÉTHYLÈNE GLYCOL

CAS 143-22-6  $0 \le x < 0.5$  Eye Dam. 1 H318

CE 205-592-6 Eye Dam. 1 H318: ≥ 30%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 20%

INDEX

Règ. REACH 01-2119531322-XXXX

ETHANOL

CAS 64-17-5 0 ≤ x < 0.5 Flam. Lig. 2 H225

CE 200-578-6 INDEX 603-002-00-5 Règ. REACH 01-2119457610-XXXX 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

CAS 2634-33-5 0 ≤ x < 0,05 Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317,

LD50 Oral: 1193

Aquatic Acute 1 H400 M=1 Skin Sens. 1 H317: ≥ 0,05%

Aquatic Chronic 2 H411

CE 220-120-9 INDEX 613-088-00-6

OCTADÉCANE-1-OL, ÉTHOXYLÉ

CAS 9005-00-9  $0 \le x < 0.5$ 

CE 500-017-8

INDEX

Règ. REACH 01-2119977092-XXXX DODECAMETHYL CYCLOHEXASILOXANE

CAS 540-97-6  $0 \le x < 0,5$  Substance PBT CE 208-762-8 Substance vPvB

INDEX

Règ. REACH 01-2119517435-42-XXXX DÉCAMÉTHYLCYCLOPENTASILOXANE

CAS 541-02-6 0 ≤ x < 0,5 Substance PBT CE 208-764-9 Substance vPvB

INDEX

Règ. REACH 01-2119511367-43-XXXX

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimè le 10/08/2022 Page n. 3 / 19 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE 556-67-2

 $0 \le x < 0.5$ Repr. 2 H361f, Aquatic Chronic 1 H410 M=10 CAS

209-136-7 CE

**INDEX** 

Règ. REACH 01-2119529238-XXXX

MELANGE DE 5-CHLORE-2-METHYL-3(2H)- ISOTIAZOLONE ET 2-METHYL-3(2H)-ISOTIA ZOLONE

 $0 \le x < 0.0015$ Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H331, Skin Corr. 1B 55965-84-9

H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=100, Aquatic Chronic 1 H410 M=100, Note de classification conforme à l'annexe

VI du Rèalement CLP: B

CE 911-418-6 Skin Corr. 1B H314: ≥ 0,6%, Skin Irrit. 2 H315: ≥ 0,06%, Skin Sens. 1 H317: ≥

0,0015%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 0,06%

.../>>

LD50 Oral: 53 mg/l/4h, STA Dermal: 300 mg/kg, STA Inhalation **INDEX** 613-167-00-5

aérosols/poussières: 0,501 mg/l

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

#### RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimè le 10/08/2022 Page n. 4 / 19 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

#### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

.../>>

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

### RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

BGR	България	НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г. ЗА ЗАЩИТА НА РАБОТЕЩИТЕ ОТ РИСКОВЕ, СВЪРЗАНИ С ЕКСПОЗИЦИЯ НА ХИМИЧНИ АГЕНТИ ПРИ РАБОТА (изм. ДВ. бр.5 от 17 Януари 2020г.)
CZE	Česká Republika	Nařízení vlády č. 41/2020 Sb. Nařízení vlády, kterým se mění nařízení vlády č. 361/2007 Sb., kterým se stanoví podmínky ochrany zdraví při práci, ve znění pozdějších předpisů
DEU	Deutschland	Technischen Regeln für Gefahrstoffe (TRGS 900) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte. MAK- und BAT-Werte-Liste 2020, Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe, Mitteilung 56
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021
EST	Eesti	Ohtlike kemikaalide ja neid sisaldavate materjalide kasutamise töötervishoiu ja tööohutuse nõuded ning töökeskkonna keemiliste ohutegurite piirnormid [RT I, 17.10.2019, 1 - jõust. 17.01.2020]
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GRC	Ελλάδα	Π.Δ. 26/2020 (ΦΕΚ 50/Α` 6.3.2020) Εναρμόνιση της ελληνικής νομοθεσίας προς τις διατάξεις των οδηγιών 2017/2398/ΕΕ, 2019/130/ΕΕ και 2019/983/ΕΕ «για την τροποποίηση της οδηγίας 2004/37/ΕΚ "σχετικά με την προστασία των εργαζομένων από τους κινδύνους που συνδέονται με την έκθεση σε καρκινογόνους ή μεταλλαξιγόνους παράγοντες κατά την εργασία"»
HUN	Magyarország	Az innovációért és technológiáért felelős miniszter 5/2020. (II. 6.) ITM rendelete a kémiai kóroki tényezők hatásának kitett munkavállalók egészségének és biztonságának védelméről
HRV	Hrvatska	Pravilnik o izmjenama i dopunama Pravilnika o zaštiti radnika od izloženosti opasnimkemikalijama na radu, graničnim vrijednostima izloženosti i biološkim graničnim vrijednostima (NN 1/2021)
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
LVA	Latvija	Grozījumi Ministru kabineta 2007. gada 15. maija noteikumos Nr. 325 "Darba aizsardzības prasības saskarē ar ķīmiskajām vielām darba vietās" (prot. Nr. 32 18. §; prot. Nr. 1 22. §)
PRT	Portugal	Decreto-Lei n.º 1/2021 de 6 de janeiro, valores-limite de exposição profissional indicativos para os agentes químicos. Decreto-Lei n.º 35/2020 de 13 de julho, proteção dos trabalhadores contra os riscos ligados à exposição durante o trabalho a agentes cancerígenos ou mutagénicos
POL	Polska	Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 du 2/103/2022 Imprimè le 10/08/2022 Page n. 5 / 19 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

#### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle .../>>

rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w środowisku pracy ROU România Hotărârea nr. 53/2021 pentru modificarea hotărârii guvernului nr. 1.218/2006, precum și pentru modificarea și completarea hotărârii guvernului nr. 1.093/2006 SVK Slovensko NARIADENIE VLÁDY Slovenskej republiky z 12. augusta 2020, ktorým sa mení a dopĺňa nariadenie vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénnym a mutagénnym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov SVN Slovenija Pravilnik o varovanju delavcev pred tveganji zaradi izpostavljenosti kemičnim snovem pri delu

(Uradni list RS, št. 100/01, 39/05, 53/07, 102/10, 43/11 – ZVZD-1, 38/15, 78/18 in 78/19) TUR Türkiye Kimyasal Maddelerle Çalışmalarda Sağlık ve Güvenlik Önlemleri Hakkında Yönetmelik

12.08.2013 / 28733

**GBR** United Kingdom EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020) EU

**OEL EU** Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE)

2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive

2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.

TLV-ACGIH

			BUTOXYTRIÉT	HYLÈNE GLY	COL			
Concentration prévue sa	ans effet sur l'	environnement	- PNEC					
Valeur de référence	en eau douce	!				1,5	mg/l	
Valeur de référence	en eau de me	r				0,15	mg/l	
Valeur de référence	pour sédimen	ts en eau douc	е			5,77	mg/kg	
Valeur de référence	pour sédimen	ts en eau de m	er			0,13	mg/kg	
Valeur de référence	pour l'eau, éc	oulement interr	nittent			5	mg/l	
Valeur de référence	pour les micro	oorganismes S	ГР			200	mg/l	
Valeur de référence	pour la catégo	orie terrestre				0,45	mg/kg	
Santé - Niveau dérivé s	ans effet - DN	IEL / DMEL						
	Effets sur	les consommat	eurs		Effets sur les	travailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
·	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
	-	-	s		-	_		s
Orale				2,5				
				mg/kg				
Inhalation				117				195
				mg/m3				mg/m3
Dermique				25				50

			1,2-BENZISOTH	HAZOL-3(2H)-	ONE			
Concentration prévue sa	ans effet sur l'	environnemen	t - PNEC					
Valeur de référence	en eau douce					0,00403	mg/l	
Valeur de référence	pour sédiment	ts en eau douc	e			0,0499	mg/kg	
Valeur de référence	pour sédiment	ts en eau de m	ier			0,00499	mg/kg	
Valeur de référence	pour les micro	organismes S	TP			1,03	mg/l	
Valeur de référence	pour la catégo	rie terrestre				3	mg/kg	
Santé - Niveau dérivé s	ans effet - DN	IEL / DMEL					0 0	
	Effets sur I	es consommat	teurs		Effets sur les t	ravailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
	-	•	S		-	-	·	S
Inhalation				1,2				6,81
				mg/m3				mg/m3
Dermique				0,345				0,966
•				mg/kg/d				mg/kg/d

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimė le 10/08/2022 Page n. 6 / 19 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

		DI	PROPYLENE GLY	COL BUTOXY	ETHER			
Concentration prévue sa	ans effet sur l'	environnemen	t - PNEC					
Valeur de référence	en eau douce					0,519	mg/l	
Valeur de référence	en eau de me	r				0,0519	mg/l	
Valeur de référence	pour sédimen	ts en eau douc	e			2,96	mg/kg	
Valeur de référence	pour sédimen	ts en eau de m	ier			0,296	mg/kg	
Valeur de référence	pour l'eau, éc	oulement interr	mittent			5,19	mg/l	
Valeur de référence	pour les micro	organismes S	TP			100	mg/l	
Valeur de référence						0,287	mg/kg	
Santé – Niveau dérivé s	ans effet - DN	IEL / DMEL						
	Effets sur	es consomma	teurs		Effets sur les	s travailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
			s					S
Orale				16				7,5
				mg/kg bw/d				mg/kg
Inhalation				56				189
				mg/m3				mg/m3
Dermique				80				134
				mg/kg bw/d				mg/kg
								bw/d

.../>>

		DC	DECAMETHYL C	YCLOHEXASI	LOXANE			
Concentration prévue sa	ans effet sur l'	environnement	t - PNEC					
Valeur de référence	pour sédimen	ts en eau douc	e			13,5	mg/kg	
Valeur de référence	pour sédimen	ts en eau de m	er			1,35	mg/kg	
Valeur de référence	pour la chaîne	e alimentaire (e	mpoisonnement s	econdaire)		66,7	mg/kg	
Santé - Niveau dérivé s	ans effet - DN	IEL / DMEL						
	Effets sur	les consommat	teurs		Effets sur les	travailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
			S					S
Inhalation	1,5		0,300		6,1		1,22	
	mg/m3		mg/m3		mg/m3		mg/m3	

		DI	ÉCAMÉTHYLCYC	LOPENTASILO	OXANE			
Concentration prévue sa	ıns effet sur l'	environnement	- PNEC					
Valeur de référence e	en eau douce					0,0012	mg/l	
Valeur de référence e						0,00012	mg/l	
Valeur de référence p	oour sédimen	ts en eau douc	Э			11	mg/kg/d	
Valeur de référence p	oour sédimen	ts en eau de m	er			1,1	mg/kg/d	
Valeur de référence p	oour les micro	organismes S1	Р			10	mg/l	
Valeur de référence p	oour la chaîne	alimentaire (e	mpoisonnement s	econdaire)		16	mg/kg	
Valeur de référence p	oour la catégo	rie terrestre				2,54	mg/kg/d	
Santé - Niveau dérivé sa	ans effet - DN	IEL / DMEL						
	Effets sur	es consommat	eurs		Effets sur les t	travailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
			S					S
Orale				5				
				mg/kg bw/d				
Inhalation			4,3	17,3			24,2	97,3
			mg/m3	mg/m3			mg/m3	mg/kg

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimė le 10/08/2022 Page n. 7 / 19 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

		OCTA	MÉ THYLCY	CLOTÉ TRASIL	OXANE			
oncentration prévue sa	ıns effet sur l'							
Valeur de référence						0,0015	mg/l	
Valeur de référence						0,00015	mg/l	
Valeur de référence						3	mg/kg	
Valeur de référence						0,3	mg/kg	
Valeur de référence p						10	mg/l	
Valeur de référence	our la chaîne	alimentaire (emp	oisonnement s	secondaire)		41	mg/kg	
Valeur de référence	our la catégo	orie terrestre				0,54	mg/kg	
Santé – Niveau dérivé s							ŭ ŭ	
		les consommateur	re ·		Effets sur les tra	vailleurs		
Voic d'expedition			Locaux	Systém		Systém	Locally	Systém
Voie d'exposition	Locaux	Systém		,	Locaux	•	Locaux	
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	
			S					S
Orale				3,7				
				mg/kg bw/d				
Inhalation			13	13			73	73
maaaan			mg/m3	mg/m3			mg/m3	mg/m3
			mg/ms	mg/ms			mg/ms	mg/ms
		HLORE-2-METH		TIAZOLONE ET	2-METHYL-3(2F	I)-ISOTIA ZO	DLONE	
Concentration prévue sa	ns effet sur l'	environnement - F	PNEC					
Valeur de référence						0,0034	mg/l	
Valeur de référence e						0,0034	mg/l	
						0,0034	-	
Valeur de référence							mg/kg	
Valeur de référence						0,0027	mg/kg	
Valeur de référence	our l'eau, éc	oulement intermitt	ent			0,0034	mg/l	
Valeur de référence	our les micro	organismes STP				0,23	mg/l	
Valeur de référence						0,001	mg/kg	
Santé – Niveau dérivé s						0,001		
Janus – Niveau Uelive S			-		Effete and less to	weiller		
		les consommateur			Effets sur les tra			
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
	-	-	s	•	-	•	•	s
Orale		0,011		0.009				
Graio		,		,				
lada al attana	0.004	mg/kg bw/d	0.000	mg/kg bw/d	0.004	NIDI	0.000	NDI
Inhalation	0,004	NPI	0,002	NPI	0,004	NPI	0,002	NPI
	mg/m3		mg/m3		mg/m3		mg/m3	
Dermique	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI	NPI
			OTA DÉ CAME	t ou ÉTUQUE				
				-1-OL, ÉTHOX	YLE			
Concentration prévue sa			PNEC					
Valeur de référence	en eau douce					0,0054	mg/l	
Valeur de référence e						0,0005	mg/l	
Valeur de référence						230,37	mg/kg	
Valeur de référence						23,04		
							mg/kg	
Valeur de référence			ent			0,1	mg/l	
Valeur de référence						1,4	mg/l	
	our la catégo	orie terrestre				1	mg/kg	
Valeur de référence							3 <b>3</b>	
Valeur de référence		les consommateur	re ·		Effets sur les tra	vailleure		
Valeur de référence		ioo oonooniinateul		Cuatám			Loosing	Cuatóm
Valeur de référence p Santé – Niveau dérivé s	Effets sur l	Cuptóm	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
Valeur de référence	Effets sur l Locaux	Systém			aigus	aigus	chroniques	chronique
Valeur de référence p Santé – Niveau dérivé s	Effets sur l	Systém aigus	chronique	chroniques	9	5	omoniquos	
Valeur de référence p Santé – Niveau dérivé s	Effets sur l Locaux	•		•	9	3	omornquos	S
Valeur de référence p Santé – Niveau dérivé s	Effets sur l Locaux	•	chronique	chroniques 25	9	J	omoniques	
Valeur de référence p Santé – Niveau dérivé s Voie d'exposition	Effets sur l Locaux	•	chronique	25	g	3	omoniques	
Valeur de référence p Santé – Niveau dérivé s Voie d'exposition Orale	Effets sur l Locaux	•	chronique	25 mg/kg bw/d	9	3	Ginoriiques	S
Valeur de référence p Santé – Niveau dérivé s Voie d'exposition	Effets sur l Locaux	•	chronique	25 mg/kg bw/d 87		J	Cincinques	s 294
Valeur de référence p Santé – Niveau dérivé s Voie d'exposition Orale Inhalation	Effets sur l Locaux	•	chronique	25 mg/kg bw/d 87 mg/m3		3	onioniques	s 294 mg/m3
Valeur de référence p Santé – Niveau dérivé s Voie d'exposition Orale	Effets sur l Locaux	•	chronique	25 mg/kg bw/d 87			omomques	s 294
Valeur de référence p Santé – Niveau dérivé s Voie d'exposition Orale Inhalation	Effets sur l Locaux	•	chronique	25 mg/kg bw/d 87 mg/m3			omomques	s 294 mg/m3

.../>>

# ICRO COATINGS S.p.A. WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimė le 10/08/2022 Page n. 8 / 19 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

			D	DDODVI ENE	CLVCOLE	'UED			
aleur limite de se	uil		Di	PROPILENE	GLYCOLE, ET	HEK			
Type	état	TWA/8h		STEL/15	min	Notes / Ob	servations		
туре	Ciai	mg/m3	ppm	mg/m3		Notes / Or	osei valions		
TLV	BGR	308	50	mg/ms	ppm	PEAU			
TLV	CZE	270	43,74	550	89,1	PEAU			
AGW	DEU	310	50	310	50	FLAU			
MAK	DEU	310	50	310	50				
VLA	ESP	308	50	310	30	PEAU			
TLV	EST	308	50			PEAU			
VLEP	FRA GRC	308	50	900	450	PEAU			
TLV		600	100	900	150				
AK GVI/KGVI	HUN	308	<b>F</b> 0			DEALL			
	HRV	308	50			PEAU			
VLEP	ITA	308	50			PEAU			
RV	LVA	308	50			PEAU			
VLE	PRT	308	50			PEAU			
NDS/NDSCh	POL	240		480		PEAU			
TLV	ROU	308	50			PEAU			
NPEL	SVK	308	50			PEAU			
MV	SVN	308	50			PEAU			
ESD	TUR	308	50			PEAU			
WEL	GBR	308	50			PEAU			
OEL	EU	308	50			PEAU			
oncentration prév			onnement - P	NEC					
Valeur de référe							19	mg/l	
Valeur de référe							1,9	mg/l	
Valeur de référe							70,2	mg/kg	
Valeur de référe							7,02	mg/kg	
Valeur de référe				ent			190	mg/l	
Valeur de référe	ence pour les	s microorga	nismes STP				4168	mg/l	
Valeur de référe	ence pour la	catégorie te	errestre				2,74	mg/kg	
anté – Niveau dé	rivé sans eff	et - DNEL /	DMEL						
	Effe	ts sur les co	onsommateur	S		Effets sur les	travailleurs		
Voie d'exposition	on Loc	aux Sy	/stém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigu		gus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
	J	•		s	•	J	ŭ	•	s
Orale					1,67 mg/kg/bw				
Inhalation					37,2 mg/m3				310 mg/m3
Di									
Dermique					15				65

				SILICATE HYD	RATE AMORE	PHE			
Valeur limite de	e seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15r	min	Notes / Obs	servations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm				
AGW	DEU	4				INHALA			
MAK	DEU	4				INHALA			
TLV	EST	2							
RV	LVA	1							
MV	SVN	4				INHALA			
Santé - Niveau	ı dérivé san	s effet - DNEL /	DMEL						
		Effets sur les c	onsommate	urs		Effets sur les t	ravailleurs		
Voie d'expo	sition	Locaux Sy	⁄stém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
		aigus ai	gus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
Inhalation				S					s 4 mg/m3

mg/kg/bw

65 mg/kg/bw

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimė le 10/08/2022 Page n. 9 / 19 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

				ET	HANOL				
aleur limite de se	uil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15	min	Notes / O	bservations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm				
TLV	BGR	1000							
TLV	CZE	1000	522	3000	1566				
AGW	DEU	380	200	1520	800				
MAK	DEU	380	200	1520	800				
VLA	ESP			1910	1000				
TLV	EST	1000	500	1900	1000				
VLEP	FRA	1900	1000	9500	5000				
TLV	GRC	1900	1000						
AK	HUN	1900		3800					
GVI/KGVI	HRV	1900	1000						
RV	LVA	1000							
NDS/NDSCh	POL	1900							
TLV	ROU	1900	1000	9500	5000				
NPEL	SVK	960	500	1920	1000				
MV	SVN	960	500	1920	1000				
WEL	GBR	1920	1000						
TLV-ACGIH				1884	1000				
oncentration prév			ronnement -	PNEC					
Valeur de référ	ence en eau	ı douce					0,96	mg/l	
Valeur de référ	ence en eau	ı de mer					0,79	mg/l	
Valeur de référ	ence pour s	édiments er	n eau douce				3,6	mg/kg	
Valeur de référ	ence pour s	édiments er	n eau de mer				2,9	mg/l	
Valeur de référ	ence pour l'	eau, écoule	ment intermit	tent			2,75	mg/l	
Valeur de référ							580	mg/l	
Valeur de référ				poisonnement s	econdaire)		0,72	mg/kg	
Valeur de référ	ence pour la	a catégorie t	errestre				0,63	mg/kg	
anté – Niveau dé	rivé sans ef	fet - DNEL /	/ DMEL						
	Eff	ets sur les c	onsommateı	ırs		Effets sur les	s travailleurs		
Voie d'exposition	on Lo	caux S	ystém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aig	us ai	gus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
	_			s		-	-		s
Orale					87				
					mg/kg				
Inhalation	950	0			114	1900			950
	mg	ı/m3			mg/m3	mg/m3			mg/m3
Dermique					206	-			343
•					mg/kg				mg/kg

.../>>

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimè le 10/08/2022 Page n. 10 / 19

Page n. 10 / 19 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

				2-BUTO	KYETHANOL				
aleur limite de se	uil								
Туре	état	TWA/8h		STEL/15	min	Notes / Of	oservations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm				
TLV	BGR	98	20	246	50	PEAU			
TLV	CZE	100	20,4	200	40,8	PEAU			
AGW	DEU	49	10	98 (C)	20 (C)	PEAU			
MAK	DEU	49	10	98	20	PEAU	Hinweis		
VLA	ESP	98	20	245	50	PEAU			
TLV	EST	98	20	246	50				
VLEP	FRA	49	10	246	50	PEAU			
TLV	GRC	120	25						
AK	HUN	98		246		PEAU			
GVI/KGVI	HRV	98	20	246	50	PEAU			
VLEP	ITA	98	20	246	50	PEAU			
RV	LVA	98	20	246	50	PEAU			
VLE	PRT	98	20	246	50	PEAU			
NDS/NDSCh	POL	98		200		PEAU			
TLV	ROU	98	20	246	50	PEAU			
NPEL	SVK	98	20	246	50	PEAU			
MV	SVN	98	20	246	50	PEAU			
ESD	TUR	98	20	246	50	PEAU			
WEL	GBR	123	25	246	50	PEAU			
OEL	EU	98	20	246	50	PEAU			
TLV-ACGIH		97	20						
oncentration prév	vue sans eff	et sur l'envir	onnement -	PNEC					
Valeur de référe							8,8	mg/l	
Valeur de référe	ence en eau	ı de mer					0,88	mg/l	
Valeur de référe	ence pour s	édiments en	eau douce				34,6	mg/kg	
Valeur de référe	ence pour s	édiments en	eau de mer				3,46	mg/kg	
Valeur de référe							9,1	mg/l	
Valeur de référe							463	mg/l	
Valeur de référe							3,13	mg/kg	
anté – Niveau dé							•	0 0	
		ets sur les co		ırs		Effets sur les	travailleurs		
Voie d'exposition			stém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
21.12.23101	aig		jus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	
	وي		,	s		3	3		s
Orale					3,2				
					mg/kg				
Inhalation					49				98
					mg/m3				mg/kg
Dermique					38				75
'					mg/kg				mg/kg

.../>>

#### Légende:

(C) = CEILING; INHALA = Part inhalable; RESPIR = Part respirable; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur. PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la

### ICRO COATINGS S.p.A.

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Imprimè le 10/08/2022 Page n. 11 / 10 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

Température: 20 °C

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

.../>>

concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

### RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés Valeur Informations Etat Physique liquide

incolore Couleur Odeur caractéristique Seuil olfactif Pas applicable Point de fusion ou de congélation Point initial d'ébullition °C 100 Inflammabilité non applicable Pas disponible Limite inférieur d'explosion Limite supérieur d'explosion Pas disponible Point d'éclair Pas applicable Température d'auto-inflammabilité Pas applicable Température de décomposition Pas applicable рΗ

Viscosité cinématique Pas applicable Solubilité soluble dans l'eau Coefficient de partage: n-octanol/eau Pas applicable Pression de vapeur Non déterminé Densité et/ou densité relative 1,025 g/cm3

Densité de vapeur relative Pas applicable

Caractéristiques des particules Pas applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

VOC (Directive 2010/75/UE) 4,75 % 48,69 VOC (carbone volatil) 2.81 % 28 77 g/litre

### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

DIPROPYLENE GLYCOLE, ETHER

Forme des peroxydes avec: air.

2-BUTOXYETHANOL

Se décompose sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimè le 10/08/2022 Page n. 12 / 19 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité .../>>

DIPROPYLENE GLYCOLE, ETHER

Peut réagir violemment avec: agents oxydants forts.

ETHANOL

Risque d'explosion au contact de: métaux alcalins,oxydes alcalins,hypochlorite de calcium,monofluorure de soufre,anhydride acétique,acides,peroxyde d'hydrogène concentré,perchlorates,acide perchlorique,perchloronitrile,nitrate de mercure,acide nitrique,argent,nitrate d'argent,ammoniac,oxyde d'argent,ammoniac,agents oxydants forts,dioxyde d'azote.Peut réagir dangereusement avec: brome acétylène,chlore acétylène,trifluorure de brome,trioxyde de chrome,chlorure de chromyle,fluor,tert-butoxide de potassium,hydrure de lithium,trioxyde de phosphore,platine noir,chlorure de zircone (IV),iodure de zircone (IV).Forme des mélanges explosifs avec: air.

2-BUTOXYETHANOL

Peut réagir dangereusement avec: aluminium, agents oxydants. Forme des peroxydes avec: air.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

DIPROPYLENE GLYCOLE, ETHER

Éviter l'exposition à: sources de chaleur. Possibilité d'explosion.

FTHANOL

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

2-BUTOXYETHANOL

Éviter l'exposition à: sources de chaleur,flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Informations pas disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

2-BUTOXYETHANOL

Peut dégager: hydrogène.

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation - vapeurs) du mélange: > 20 mg/l
ATE (Oral) du mélange: >2000 mg/kg

ATE (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important)

BUTOXYTRIÉTHYLÈNE GLYCOL

 LD50 (Dermal):
 3540 mg/kg Rabbit

 LD50 (Oral):
 5170 mg/kg Rat

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

LD50 (Dermal): 4115 mg/kg Rat LD50 (Oral): 1193 mg/kg Rat

### ICRO COATINGS S.p.A.

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

.../>>

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimè le 10/08/2022 Page n. 13 / 19

Page n. 13 / 19 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

#### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

DIPROPYLENE GLYCOL BUTOXY ETHER

LD50 (Oral): 3700 mg/kg Rat

DODECAMETHYL CYCLOHEXASILOXANE

LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg rat LD50 (Oral): > 2000 mg/kg rat

**DÉCAMÉTHYLCYCLOPENTASILOXANE** 

 LD50 (Dermal):
 > 2000 mg/kg Rat

 LD50 (Oral):
 > 5000 mg/kg Rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 8,67 mg/l/4h Rat

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE

 LD50 (Dermal):
 > 2375 mg/kg Rat

 LD50 (Oral):
 > 4800 mg/kg Rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 36 mg/l/4h Rat

MELANGE DE 5-CHLORE-2-METHYL-3(2H)- ISOTIAZOLONE ET 2-METHYL-3(2H)-ISOTIA ZOLONE

LD50 (Oral): 53 mg/kg Rat LC50 (Inhalation vapeurs): 330 mg/l/4h RAT

OCTADÉCANE-1-OL, ÉTHOXYLÉ

 LD50 (Dermal):
 > 2000 mg/kg Rat

 LD50 (Oral):
 > 21000 mg/kg rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 > 1,6 mg/l/4h

SILICATE HYDRATE AMORPHE

 LD50 (Dermal):
 > 2000 mg/kg Rat

 LD50 (Oral):
 > 2000 mg/kg Rat

 LC50 (Inhalation aérosols/poussières):
 > 2,2 mg/l/1h Rat

**ETHANOL** 

LD50 (Oral): > 5000 mg/kg Rat

LC50 (Inhalation vapeurs): 120 mg/l/4h Pimephales promelas

2-BUTOXYETHANOL

LD50 (Oral): 1200 mg/kg Guinea pig LC50 (Inhalation vapeurs): 2,2 mg/l/4h Rat

STA (Inhalation vapeurs): 11 mg/l estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP

(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

#### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique.

Contient:

MELANGE DE 5-CHLORE-2-METHYL-3(2H)- ISOTIAZOLONE ET 2-METHYL-3(2H)-ISOTIA ZOLONE 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

Sensibilisation respiratoire

Informations pas disponibles

Sensibilisation cutanée

Informations pas disponibles

#### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

### ICRO COATINGS S.p.A.

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimè le 10/08/2022 Page n. 14 / 19

Remplace la révision:2 (du 08/04/2022

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

Informations pas disponibles

Effets néfastes sur le développement des descendants

Informations pas disponibles

Effets sur ou via l'allaitement

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d'exposition

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d'exposition

Informations pas disponibles

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

### RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

BUTOXYTRIÉTHYLÈNE GLYCOL

LC50 - Poissons 2150 mg/l/96h Leuciscus idus EC50 - Crustacés 2210 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 612,6 mg/l/72h Desmodesmus subspicatus

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 62,5 mg/l

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

LC50 - Poissons 2,18 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss EC50 - Crustacés 2,94 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 0,11 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 0,027 mg/l skeletonema costatum @ 72h

### ICRO COATINGS S.p.A.

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

.../>>

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimè le 10/08/2022 Page n. 15 / 19 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

DIPROPYLENE GLYCOL BUTOXY ETHER

519 mg/l/72h EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE

NOEC Chronique Poissons 0,0044 mg/l 3,1 Months

MELANGE DE 5-CHLORE-2-METHYL-3(2H)- ISOTIAZOLONE ET 2-METHYL-3(2H)-ISOTIA ZOLONE

LC50 - Poissons 0,19 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss 0,126 mg/l/48h Daphnia magna EC50 - Crustacés

0,018 mg/l/72h Selenastrum capricornutum EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

DIPROPYLENE GLYCOL BUTOXY ETHER

Solubilité dans l'eau 40 g/l @ 25 °C

Rapidement dégradable

DODECAMETHYL CYCLOHEXASILOXANE

Solubilité dans l'eau 0,0051 mg/l @ 23 °C

DÉCAMÉTHYLCYCLOPENTASILOXANE

Solubilité dans l'eau 0,017 mg/l @ 23°C

Inhéremment dégradable

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE

Solubilité dans l'eau 0,056 mg/l @ 23 °C

DIPROPYLENE GLYCOLE, ETHER

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

SILICATE HYDRATE AMORPHE

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

**ETHANOL** Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

2-BUTOXYETHANOL Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DIPROPYLENE GLYCOL BUTOXY ETHER

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 1,52 @ 20 °C

DODECAMETHYL CYCLOHEXASILOXANE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 8,87 @ 23,6 °C **BCF** 2860 l/kg

DÉCAMÉTHYLCYCLOPENTASILOXANE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 8,07 @ 24,6 °C **BCF** 16200 I/kg ww

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE

6,49 @ 25,1 °C Coefficient de répartition : n-octanol/eau **BCF** 14900 l/kg

DIPROPYLENE GLYCOLE, ETHER

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 0,0043

SILICATE HYDRATE AMORPHE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 0,53

@EPY 11.1.2 - SDS 1004.14

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimè le 10/08/2022 Page n. 16 / 19 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

#### RUBRIQUE 12. Informations écologiques .../>>

**ETHANOL** 

-0.35 Coefficient de répartition : n-octanol/eau

2-BUTOXYETHANOL

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 0.81

12.4. Mobilité dans le sol

DODECAMETHYL CYCLOHEXASILOXANE

Coefficient de répartition : sol/eau 5,897 @ 20 °C

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE

Coefficient de répartition : sol/eau 4,22 @ 20 °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

#### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS** 

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas applicable

### ICRO COATINGS S.p.A.

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimè le 10/08/2022 Page n. 17 / 19

Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

#### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

### RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

.../>>

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

 Produit
 40

 Point
 40

 Substances contenues
 75

 Point
 70

70 OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE

Règ. REACH: 01-2119529238-XXXX

Point 70 DÉCAMÉTHYLCYCLOPENTASILOXANE

Règ. REACH: 01-2119511367-43-XXXX

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
Pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE Règ. REACH: 01-2119529238-XXXX

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)

WGK 3: Très dangereux pour les eaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

### **RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 2 Liquide inflammable, catégorie 2
Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2

Acute Tox. 3
Skin Corr. 1B
Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Dam. 1
Skin Sens. 1
Corrosion cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1
Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H361f Susceptible de nuire à la fertilité. H301 Toxique en cas d'ingestion.

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimè le 10/08/2022 Page n. 18 / 19

Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

#### RUBRIQUE 16. Autres informations .../>>

H311 Toxique par contact cutané. H331 Toxique par inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

### **BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
- 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 17. Règlement (UE) 2019/1148
- 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
- 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
- 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
- 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
- The Merck Index. 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology

### WTVE500020 - CONVERTER ALL'ACQUA TRASP. 5000

Revision n.3 du 27/05/2022 Imprimè le 10/08/2022 Page n. 19 / 19 Remplace la révision:2 (du 08/04/2022)

#### RUBRIQUE 16. Autres informations .../>

- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

#### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

#### MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

09.